



Dossier CSP non envoyé

Par **sam83**, le **13/02/2024** à **20:26**

Bonjour,

mon entreprise a fermé pour [licenciement économique](#) n'ayant pas pu me déplacer pour l'entretien préalable j'ai envoyé mes documents par mail.

Je n'ai donc jamais reçu le csp pour le signer. J'ai envoyé un mail au mandataire 10 jours après l'entretien préalable pour le prévenir et il m'a répondu que les documents seront envoyés à France travail...

Mais voilà 2 mois après je n'ai toujours pas eu le document CSP pour le signer. J'ai donc renvoyé un mail au mandataire pour le prévenir de ma situation. Il m'a répondu que le dossier CSP m'avait été transmis en même temps que ma lettre de licenciement et qu'il était trop tard que je n'y avais plus le droit. J'ai bien reçu la lettre de licenciement mais je n'ai jamais eu le dossier CSP et depuis ce jour il ne me répond plus.

Mais en plus de cela mes documents n'ont jamais été envoyés à France travail... et le mandataire ne répond pas...

Je me pose donc les questions suivantes: le mandataire doit-il obligatoirement nous transmettre le dossier CSP imprimé ou en main propre ?

Le dossier CSP doit-il être vu obligatoirement pour pouvoir donner son accord ou non ?

Est-il normal que mon dossier n'est jamais arrivé à France travail ?

Quelle solution et comment faire avec ma situation.

Par **miyako**, le **17/02/2024** à **21:42**

bonsoir,

Tout ceci n'est absolument pas normal et la preuve de l'envoi incombe à l'expéditeur .

Une attestation est obligatoirement envoyée par voie électronique à France Travail et un double doit être remis au salarié .C'est obligatoire;

Il y a donc un dysfonctionnement quelque part Le mandataire liquidateur devrait être en

possession de tous ces documents et France travail avoir une trace.

Il faut donc prendre en compte une procédure CPH contre le mandataire liquidateur ,et pour cela je vous conseille de prendre conseil auprès d'un avocat .Il existe des consultations gratuites ,sur rendez vous,.Renseignez vous à votre mairie.Ou alors directement auprès d'un syndicat.

Cordialement.